



### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU	l'article L 613-1 du Code de l'Education;
VU	l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU	le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
VU	la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
VU	la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie, Gestion;

# **DECIDE**

#### Article 1:

Le jury du semestre 10 du Master Droit Économie Gestion mention Monnaie Banque Finance Assurance parcours Banque Finance Assurance, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

# Président du jury :

- M. Sébastien GALANTI Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Sessi TOKPAVI Professeur des Universités

Membres du jury:

M. Philippe BRIVET
M. Anthony PARIS
Vacataire chargé d'enseignement
Maître de Conférences

#### Article 2

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de viceprésident assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2022

ric BLOND